

CTSD 2ND DEGRE

17 FEVRIER 2020 (14H-15H30)

Présents : CGT – FSU – FO – SE-UNSA

Secrétaire de la Dose en charge du 2nd degré – Mme LUTIC – M. Didier – M le principal de la Jordanne et Mme la principale de Vic-sur Cère

1. Lecture des déclarations liminaires des OS
2. Approbation du compte-rendu du CTSD de septembre
3. Intervention de Mme LUTIC :

Rappel que l'Education nationale est une priorité du gouvernement. Malgré une baisse démographique de 20 000 élèves, aucune suppression de poste n'est actée.

Le gouvernement privilégie le 1^{er} degré tout en maintenant les moyens pour le 2nd degré.

Sur le plan académique, il est prévu dans le 2nd degré une hausse de 20 élèves. Il y aura une ouverture au 32^e élève.

Des établissements sous vigilance :

- par rapport aux effectifs : La Jordanne (6^e), Laroquebrou (3^e), Massiac (6^e et 4^e), St-Flour Blaise Pascal (6^e) et Jeanne de la Treilhe (3^e).

- par rapport aux locaux : Jeanne de la Treilhe.

Cette vigilance s'appuie sur la capacité d'accueil des classes (nombre de personnes qui peuvent être accueillies dans une classe = les élèves + le prof + les AESH éventuelles)

Les effectifs ne sont que provisoires. Il faut attendre le mois de juin pour les effectifs définitifs, une fois que les affectations sont définitives.

Il est prévu une suppression de 6 divisions mais en juin, ce ne sera que 2 ou 3 selon les effectifs définitifs.

Suppression des UPE2A : « On ne garde pas les dispositifs quand nous n'en avons plus besoin ».

Si les effectifs remontent, un UPE2A peut rouvrir mais pas forcément dans le même établissement. Il faut tenir compte de la localisation des familles concernées afin de faciliter leur déplacement. L'UPE2A est au collège Jules Ferry.

Les UPE2A sont comptabilisés dans les classes.

EREA : les effectifs correspondent à la capacité d'accueil de l'établissement et non aux effectifs réels (chiffres du rectorat).

6^e SEGPA : inclusion dans les classes de 6^e depuis 2006.

CTSD exceptionnel : refus. L'IA n'organisera qu'un CTSD relatif aux lignes directrices de gestion discutées en CTA. En ce qui concerne l'avenant de la Convention, il a été déjà discuté lors d'une réunion organisée au collège de la Jordanne. Il sera également abordé au Comité de pilotage.

Cet avenant permet de limiter la perte de poste à 3 et non 5.

UNSA - EDUCATION